

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

RAPPORT ANNUEL

**SUR LA QUALITE ET LE
PRIX D'ELIMINATION
DES DECHETS**

2021



Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE





Sommaire

Présentation générale

- **Le territoire**
- **La compétence du Grand Dax**

Indicateurs techniques

- **Synthèse de la collecte**
- **Analyses détaillées des différents modes de collecte**
- **Programme Local de Prévention des déchets**

Indicateurs financiers

- **Synthèse des dépenses et des recettes**
- **Les dépenses**
- **Modalités de financement et de recettes**

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



Présentation générale

LE TERRITOIRE

Fiche d'identité

Les 20 communes adhérentes au Grand Dax



Les 20 communes membres ont transféré au Grand Dax l'ensemble de leur compétence d'élimination et de valorisation des déchets des ménages.

Le Grand Dax exerce la compétence collecte des déchets ménagers depuis 1997 (SIVOM du Pays Dacquois).

La compétence transport et traitement des déchets est transférée au SITCOM Côte Sud des Landes.

LA COMPETENCE DU GRAND DAX

Rappel de la réglementation

L'organisation de la compétence « collecte » et « traitement » des déchets des ménages est prévue par l'article L 2224-13 du CGCT modifié par la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 71 (loi MAPTAM). Ainsi, il est clairement énoncé que la gestion et l'élimination de déchets par les collectivités se ventilent en 3 compétences : la compétence « collecte », la compétence pour les « opérations de transport, de transit ou de regroupement » et la compétence « traitement ».

Notons que les opérations de transport, de transit ou de regroupement se situant à la jonction de la collecte et du traitement, peuvent être intégrées à l'une ou l'autre de ces parties de la compétence.

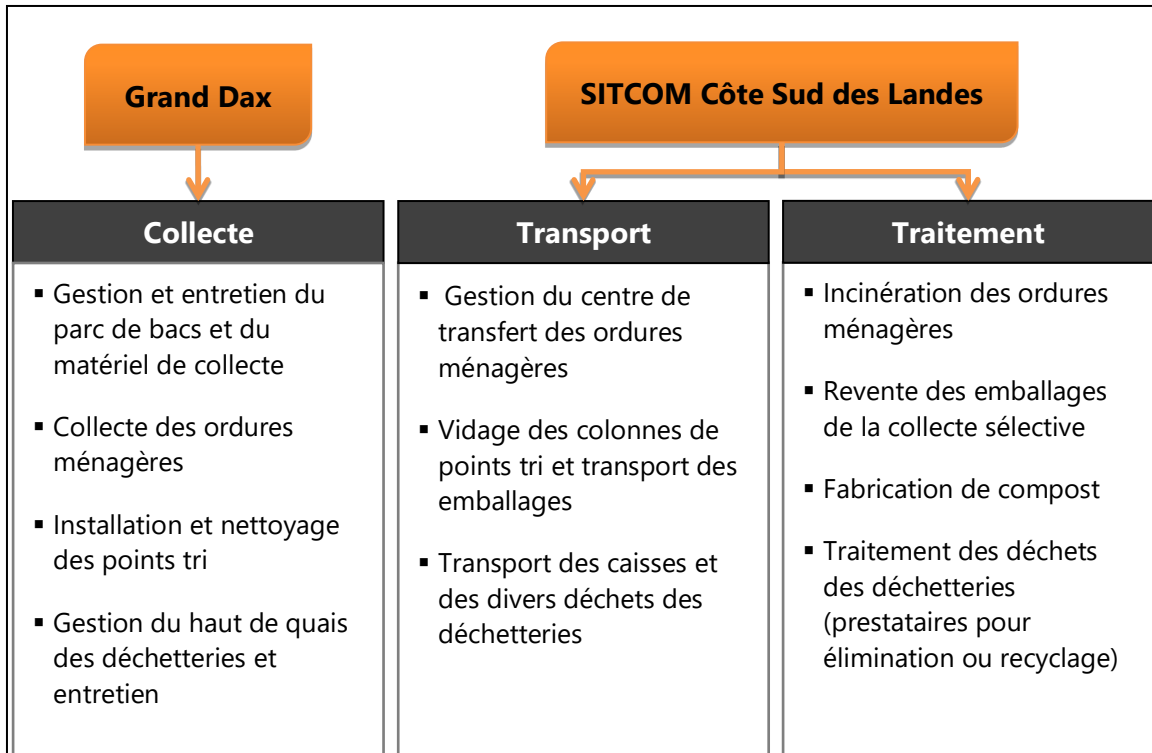
Les compétences du Grand Dax

Les communes membres du Grand Dax ont transféré à la Communauté la compétence collecte et traitement des déchets. En cascade, le Grand Dax a transféré le 1^{er} janvier 2004 la partie de la compétence



constituant le transport et le traitement des déchets au SITCOM Côte Sud des Landes. Avec ce transfert de compétence, le SITCOM assure au nom du Grand Dax :

- Le transport des déchets collectés vers leur lieu de traitement ;
- Le traitement (valorisation matière, valorisation énergétique ou stockage) de l'ensemble déchets du Grand Dax (ordures ménagères, emballages ménagers et déchets des déchetteries) ;
- La contractualisation avec les Eco-organismes pour le soutien aux filières de tri.



Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



Indicateurs techniques



SYNTHESE DE LA COLLECTE 2021

En 2021, le Grand Dax a collecté **60 018 tonnes** de déchets. Ces X tonnes sont ventilées en deux catégories :

- La **collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (20 941 tonnes, soit 35% de la collecte totale)**. Elle regroupe la collecte en porte-à-porte des ordures ménagères et assimilées et la collecte des déchets d'emballages ménagers via des points d'apport volontaire.
- La **collecte via les déchetteries (39 077 tonnes, soit 65% de la collecte totale)**. Cette collecte inclut les déchets collectés via les 4 déchetteries du territoire, les cartons des professionnels et les objets encombrants. Ces deux derniers types de déchets sont collectés en porte-à-porte puis amenés en déchetteries.

Evolution de la production de déchets

En 2021, **60 018 tonnes de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées**. Cela représente une augmentation des déchets collectés de 7% en 5 ans et de 13% par rapport à l'année 2020. Notons par ailleurs, que par rapport à 2019 (dernière année normale avant la COVID), les Déchets Ménagers et Assimilés n'ont augmenté, en 2021, que de 3%.

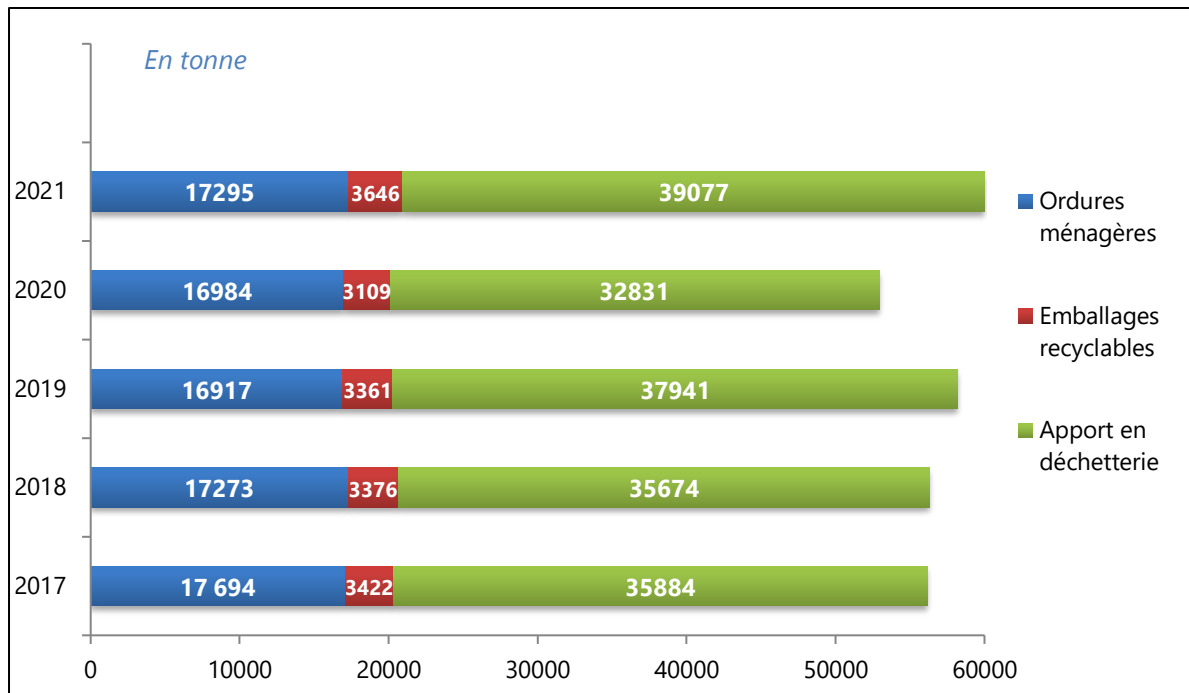
Cette augmentation, entre 2017 et 2021, est essentiellement due, une nouvelle fois à des apports plus importants en déchetteries, où nous constatons une **augmentation de 9% des apports sur cette période**. Notons que par rapport à 2019, les quantités apportées en déchetteries ont augmenté de 3%.

Par ailleurs, les quantités de déchets issus de la collecte des Ordures Ménagères et Assimilées (ordures ménagères + collecte sélective) ont-elles aussi augmenté avec une hausse de 3% en 2021 par rapport à 2017 et de 8% par rapport à l'année 2019.

Enfin, l'effet « post 1^{er} confinement » se fait nettement ressentir sur les quantités de déchets que le Grand Dax a collecté en 2021 par rapport à 2020, où en 2020 les quantités de déchets collectées en déchetterie avaient significativement diminué. Le niveau de collecte en déchetteries de 2021 est en quelque sorte un retour à la normale (+6 246 tonnes en 2021 par rapport à 2020 mais seulement + 1 136 tonnes par rapport à 2019).

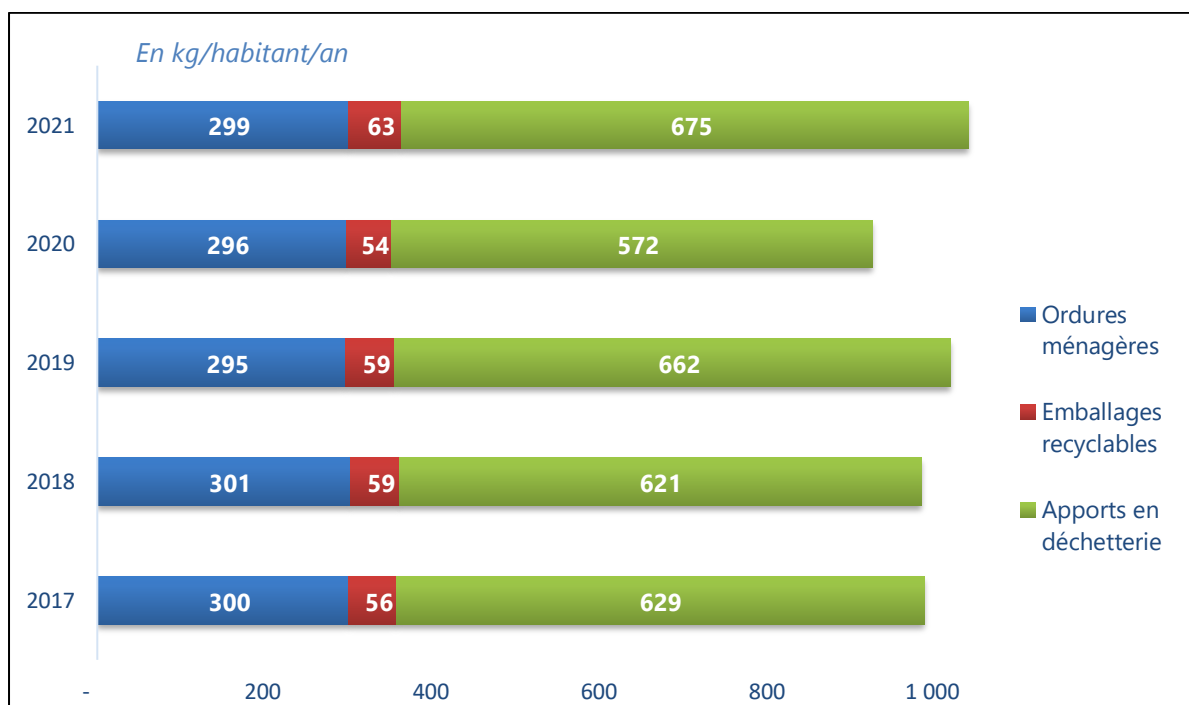


Figure 1 : Evolution des quantités de Déchets Ménagers et Assimilés collectés



Par ailleurs, il ressort que le ratio de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés par habitant a augmenté de 5% entre 2017 et 2021. Il atteint **1 044 kg/hab en 2021** contre 985 kg/hab en 2017. Ramenée à l'habitant la production d'ordures ménagères est plutôt stable, alors que la collecte sélective a pour sa part augmentée de manière très significative (environ + 13% rapport à 2017).

Figure 2 : Evolution des ratios de collecte des Déchets Ménagers et Assimilés





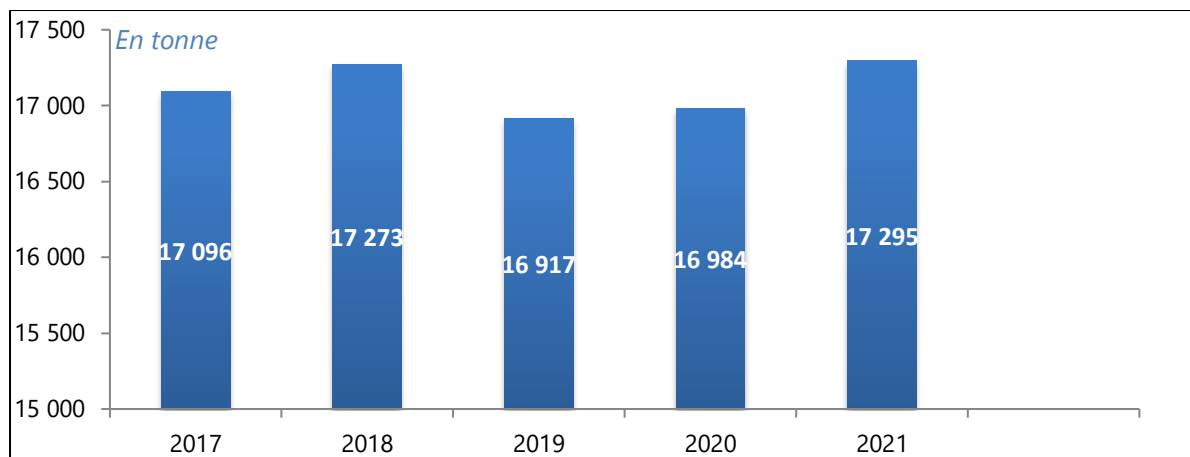
ANALYSES DETAILLEES DES DIFFERENTS MODES DE COLLECTE

La collecte des ordures ménagères

En 201, la collecte des Ordures Ménagères résiduelles s'élève à **17 295 tonnes**. Cela représente une augmentation de 199 tonnes par rapport à 2017 et de 311 tonnes par rapport à 2020.

Ainsi **en 2021**, un habitant du Grand Dax a **produit 299 kg** d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr) contre 300 kg en 2017.

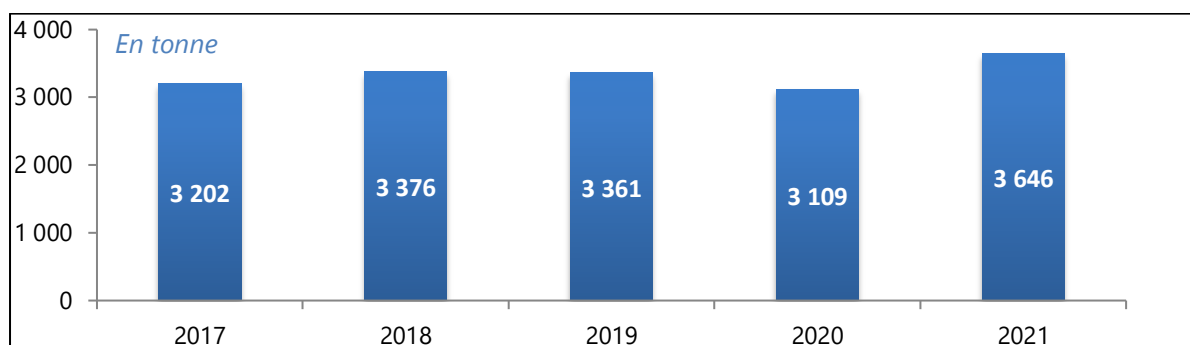
Figure 3 : Evolution des quantités d'ordures ménagères collectées en porte à porte



La collecte en apport volontaire des emballages ménagers

En 2021, les quantités de déchets issues de la collecte sélective ont très significativement augmenté : plus 14% entre 2017 et 2021. Par rapport à 2021, les 5 flux collectés ont tous augmenté : + 20% pour le métal, +29% pour le carton, +13% pour le papier, +26% pour le plastique et +15% pour le verre.

Figure 4 : Evolution des quantités des déchets issus de la collecte sélective

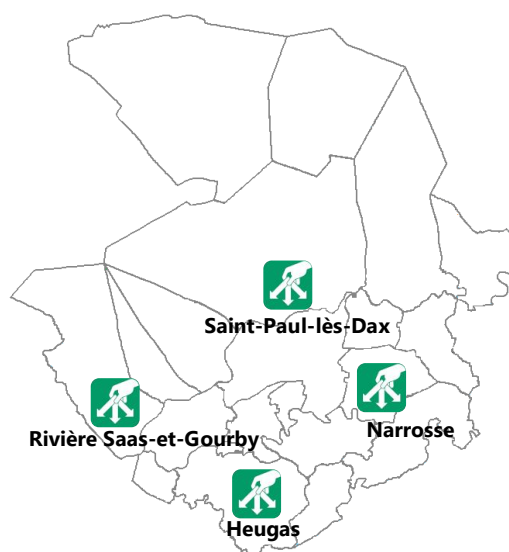




Les apports en déchetteries

Présentation

La communauté d'agglomération met à disposition des habitants du territoire 4 déchetteries (Narrosse, Heugas, Saint-Paul-lès-Dax et Rivière Saas-et-Gourby).



Déchets acceptés



Déchets refusés

Ordures ménagères, carburants liquides, éléments entiers de carrosserie de voiture ou de camions, cadavres d'animaux, produits explosifs, inflammables ou radioactifs, déchets anatomiques ou infectieux, déchets hospitaliers, bâches agricoles.

Les horaires

Narrosse

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h
8h30 à 12 h et 13 h 15 à 18 h 30 (été)

Saint-Paul-Lès-Dax

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h
8h30 à 12 h et 13 h 15 à 18 h 30 (été)

Heugas

Les lundis, mercredis et samedis
de 14h à 18h

Rivière Saas-et-Gourby

Du lundi au samedi
9h à 12h et 14h à 18h

Accès aux professionnels

Les déchetteries du territoire sont ouvertes exclusivement aux professionnels qui s'acquittent de la Redevance Spéciale. Ceux-ci y ont accès dans les mêmes conditions que les particuliers (limite de 2m³ par jour, accès limité aux véhicules légers, attelés d'une remorque et des utilitaires d'un PTAC inférieur à 3,5 tonnes, non attelé).



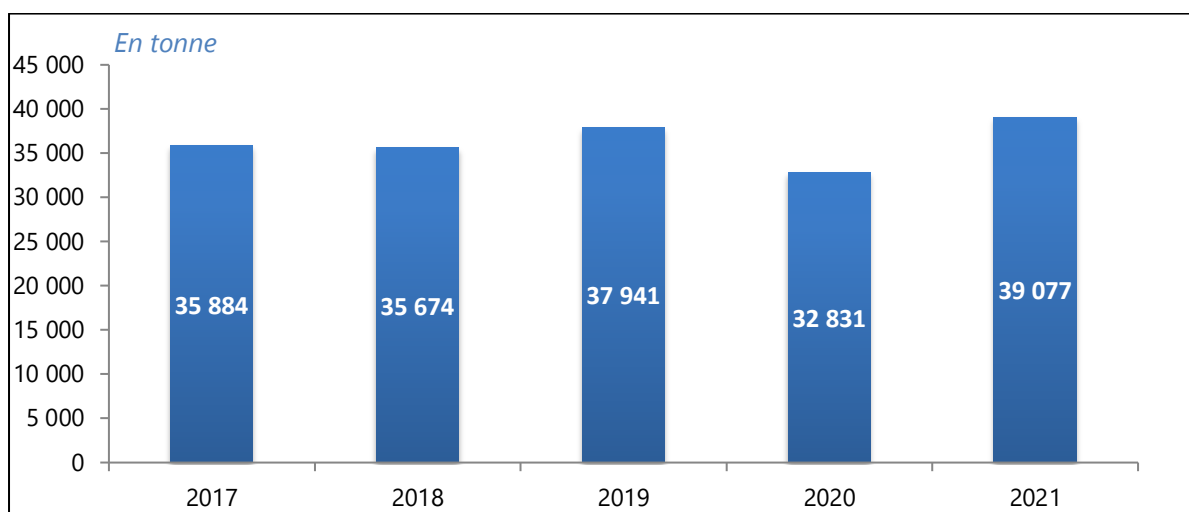
Tonnages collectés

En 2021, le Grand Dax a collecté **39 077 tonnes** de déchets en déchetteries. Ces quantités ont augmenté de 9% (3 193 tonnes) par rapport à 2020 et de 19% par rapport à 2017. L'augmentation des déchets collectés en déchetteries entre 2017 et 2021 est due à une augmentation des apports des déchets suivants :

- Déchets de bois : + 77%, soit + 1 835 tonnes
- Tout venant incinérable : + 63%, soit + 2 886 tonnes
- Gravats : 20%, soit + 2 568 tonnes

A contrario, quelques flux sont en recul, tels que les végétaux (- 23%) ou les cartons (-59%), soit 3 228 tonnes de moins en 2021 par rapport à 2017.

Figure 5 : Evolution des quantités collectées en déchetteries



Les autres collectes

La collecte des cartons commerciaux

Le Grand Dax propose à certaines entreprises de son territoire une collecte des cartons. Les entreprises concernées sont :

- Les entreprises et commerçants de Dax ;
- Les entreprises et commerçants de Saint-Paul-lès-Dax ;
- Les entreprises des ZAE communautaires.

Les entreprises bénéficiaires de cette collecte sont collectées une fois par semaine.

La collecte des encombrants et des déchets verts

Cette collecte, mise en place pour les usagers ne disposant pas de véhicules pour se rendre en déchetterie, est effectuée une fois par mois en porte à porte, selon les conditions suivantes :

- Facturation de l'enlèvement à hauteur de 12 € ;
- Volume limité à 1m3 par foyer pour les déchets verts.

Envoyé en préfecture le 20/05/2022

Reçu en préfecture le 20/05/2022

Affiché le 20/05/2022

ID : 040-244000675-20220518-DEL43_2022-DE



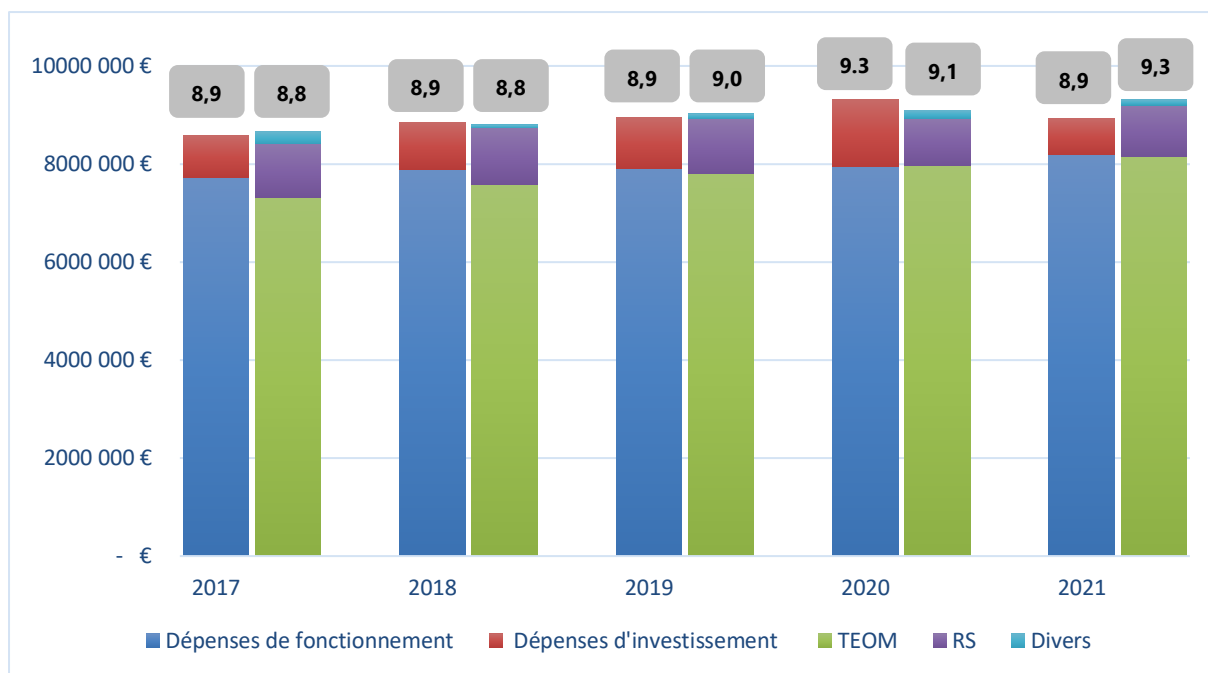
Indicateurs financiers



Synthèse des dépenses et recettes

En 2021, les **charges de fonctionnement et d'investissement** s'élèvent à **8 933 675 €**. Les **recettes** (TEOM, RS et recettes diverses) quant à elles, s'élèvent à **9 313 434 €**. Notons qu'en 2021, les dépenses d'investissement ont représenté 8% du budget total du service déchets.

Figure 6: Evolution des dépenses et des recettes



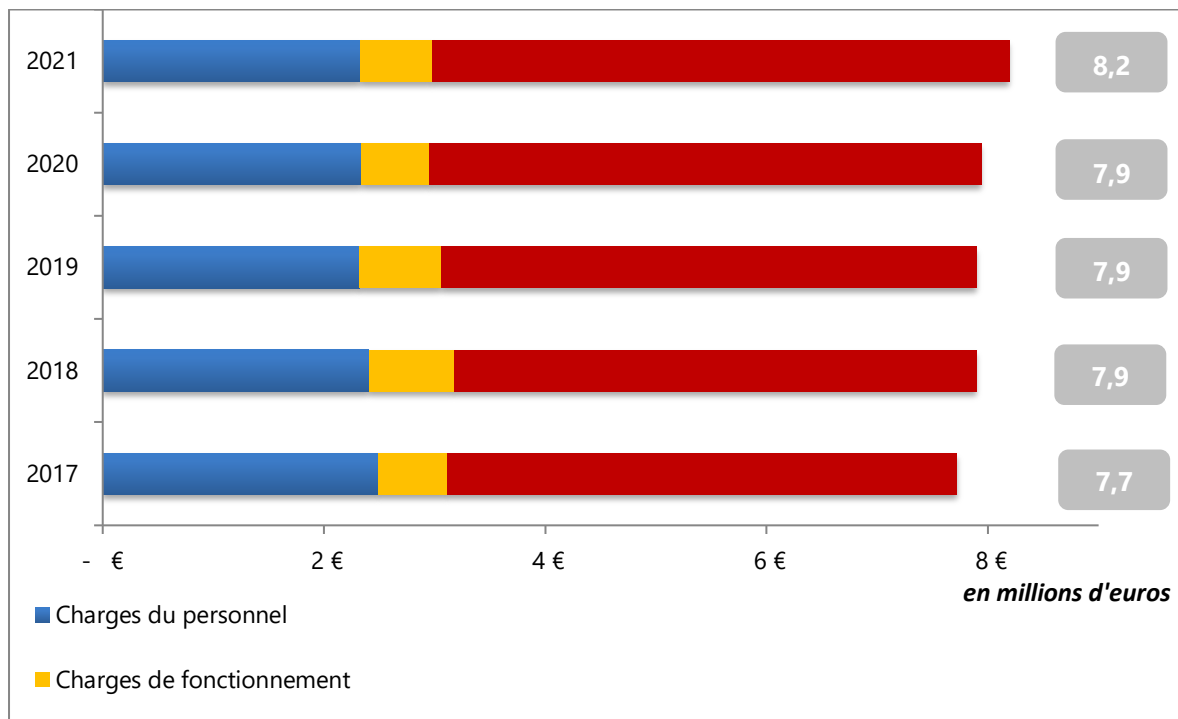


Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Pour l'année 2021, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 8 194 151 €. L'augmentation des dépenses de fonctionnement depuis 5 ans (+6% environ) est en grande partie imputable à l'augmentation de la participation au SITCOM Côte Sud des Landes (augmentation de 13% en 5 ans).

Figure 7: Evolution des dépenses de fonctionnement



Le coût de traitement des ordures ménagères, assuré par le SITCOM Côte Sud des Landes, est passé entre 2017 et 2021 de 4 604 158 € à 5 214 506 € (+22%). **Le poids du traitement augmente d'année en année sur le budget de fonctionnement : 60% en 2017 vs. 64% en 2021.**

Les **coûts de fonctionnement de la collecte** ont quelque peu augmenté en 2021 par rapport à 2018 (+4%).

Enfin, notons que **les dépenses en personnel pour le Grand Dax ont diminué depuis 5 ans**, malgré le Glissement Vieillesse Technicité (**moins 7%**).



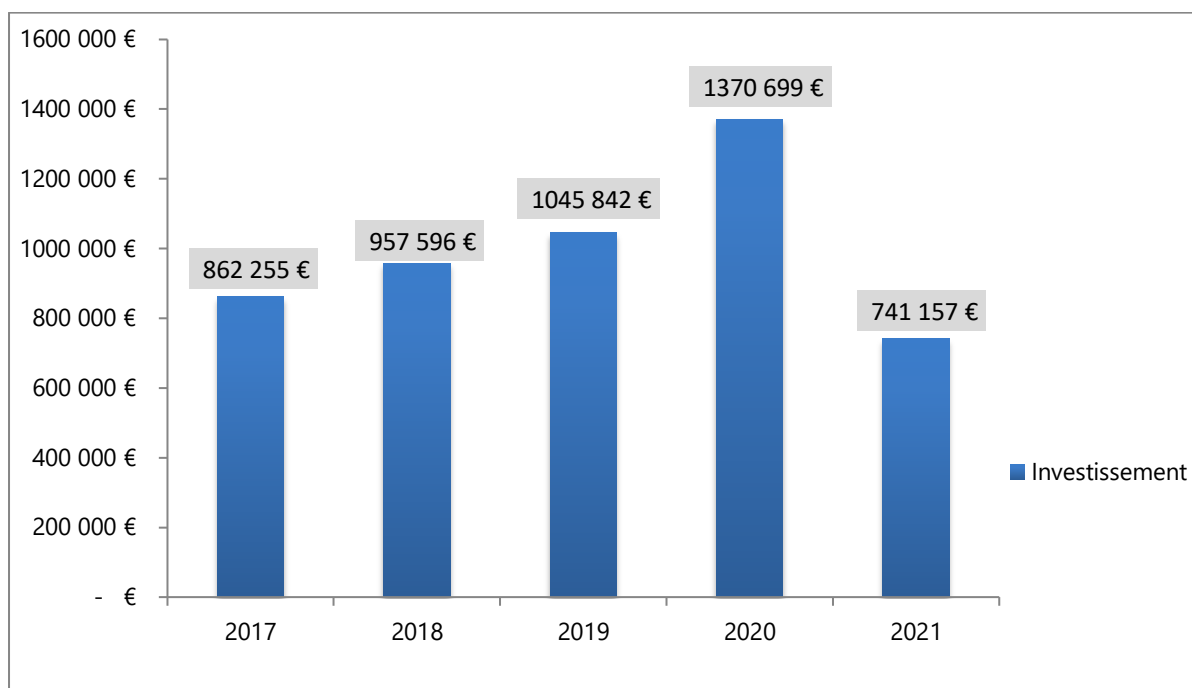
Les dépenses d'investissement

En 2021, les dépenses d'investissement ont été de 741 157 €. Depuis ces 5 dernières années, ces dépenses ont connu des niveaux assez divers (entre 0,74 M€ et 1,37 M€).

Les principales dépenses se répartissent de la manière suivante :

- Acquisition de colonnes enterrées ou semi enterrées : 406 822 €
- Acquisition de bacs : 52 848 €
- Acquisition de composteurs : 22 506 €
- Travaux d'enfouissement des équipements de collecte : 157 062 €

Figure 8 : Evolution des dépenses d'investissement



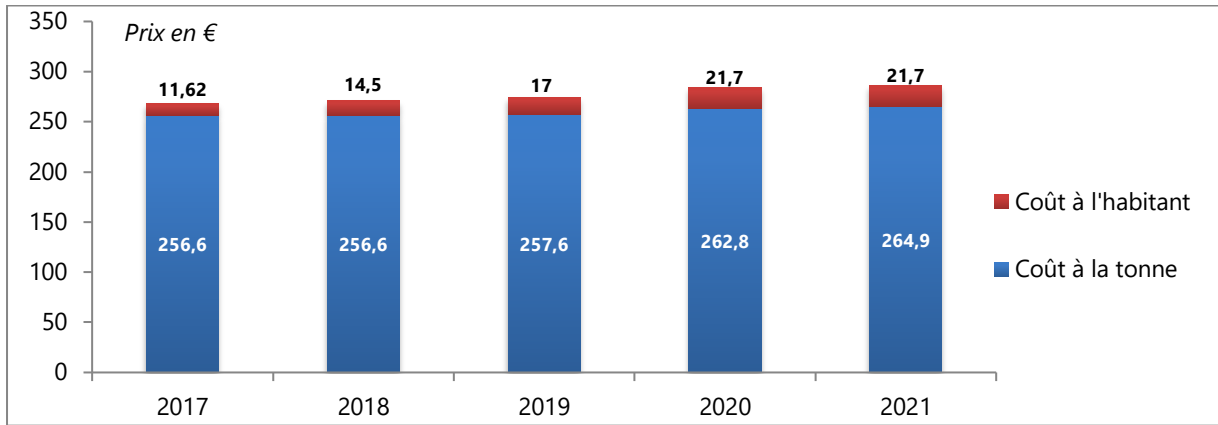
Coûts unitaires

Coûts de traitement pour l'élimination des OM

Le Grand Dax a transmis la compétence de traitement des ordures ménagères au SITCOM Côte Sud des Landes. Celui-ci calcule l'appel à cotisation du Grand Dax en fonction des quantités d'ordures ménagères qu'il a à traiter et en fonction de la population du territoire adhérent. Ainsi pour 2021, le coût du traitement à la tonne des ordures ménagères était de **264,90 €** et le coût par habitant est de **21,70 €**.



Figure 9 : Coût de traitement de la subdélégation

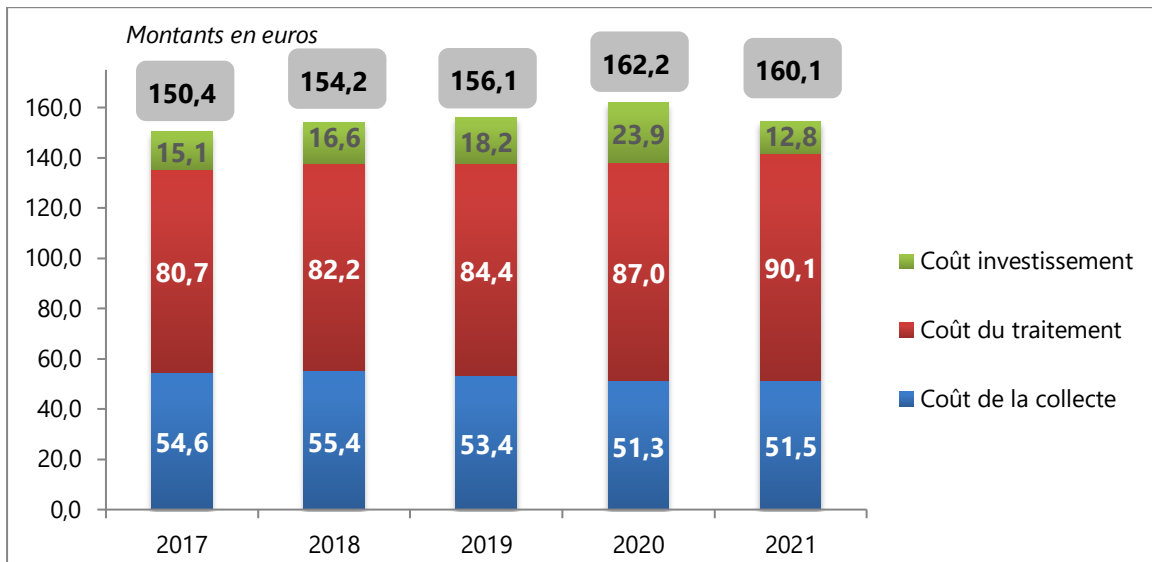


Coûts globaux par habitant (collecte et traitement)

Pour l'année 2020, le coût global par habitant est de **154.4 €**. De cette évolution, il ressort que :

- Les coûts de fonctionnement du service environnement ont diminué de 6% en 2021 par rapport à 2017 ;
- Les coûts du traitement ont augmenté en moyenne de 12 % par habitant depuis 5 ans ;
- Le Grand Dax a modérément investi en 2021 par rapport aux années précédentes.

Figure 10 : Coût de la compétence déchets par habitant





Modalités de financement et recettes

Les recettes

En 2021, les recettes ont atteint un montant de **9 313 434 €**. Cela représente une augmentation de 8% en 5 ans. La TEOM représente 88% des recettes totales, la RS 11% et les recettes diverses seulement 1%. Notons qu'en raison de la COVID, les recettes de la Redevance Spéciale ont diminué d'environ 80 000 € par rapport à leur niveau d'avant crise. En effet, dans le cadre de la baisse d'activité induite par les confinements et les fermetures administratives de certains types d'établissement, le Grand Dax a réduit le montant des forfaits pour adapter la facturation au niveau du service réellement rendu auprès des professionnels.

Figure 11 : Evolution des recettes

